

## Création d'une maison de l'État à Mirande

Ne m'appellez plus sous-préfecture



Création d'une maison de l'État à Mirande

Au 1er mars 2016, une maison de l'Etat a été créée dans le chef-lieu d'arrondissement du Gers, à Mirande.

Conformément aux orientations du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, les maisons de l'Etat permettent de conforter l'échelon infra-départemental, en réaffirmant la mission de proximité vis-à-vis des usagers et de cohésion sociale et territoriale. Elles sont définies comme « des points de contact de proximité qui garantiront, à une échelle plus petite un accès facilité à toutes les administrations »

Elles répondent à un triple objectif :

- Garantir la continuité et ancrer la présence de l'Etat et des services publics en milieu rural ;
- Améliorer l'efficacité de la réponse de l'Etat vis-à-vis des usagers et des élus, avec un service plus accessible car regroupant plusieurs administrations dans un même lieu
- Optimiser les moyens et la gestion des deniers publics, grâce à une réduction substantielle des charges de fonctionnement. En outre, certaines fonctions support sont mutualisées, comme l'accueil du public.

La maison de l'État de Mirande se situe dans les locaux actuels de la sous-préfecture au 1 avenue Laplagne à Mirande

Elle rassemble désormais sur un même lieu, les services de la sous-préfecture de l'arrondissement de Mirande ainsi que les services de l'unité territoriale Sud de la direction départementale des territoires du Gers\*.

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00, le vendredi : de 8 h 30 à 12h 00. Coordonnées téléphoniques : 05.62.61.44.00

\* La DDT, créée le 1er janvier 2010, résulte de la fusion de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt).